



CONCEPTION D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE/RÉVISION DE PAL

C E P E T P A L H A U T E - S O R N E

PROBLÉMATIQUE ET OBJECTIFS

- Révision du plan d'aménagement local (PAL) sur la commune de Haute-Sorne
- Nécessité d'établir une conception d'évolution du paysage (CEP) lors de la révision du PAL
- Développement des lignes directrices dans un contexte participatif

NATURE DES PRESTATIONS BIOTEC

- Collecte de données, cartographie et analyse de l'état actuel des éléments naturels et paysagers (cours d'eau, biotopes humides, terrains secs, bosquets, haies, arbres isolés, vergers, espèces, etc.)
- Animation des séances de travail avec la commission CEP
- Formulation d'objectifs pour chaque thématique
- Elaboration d'un dossier CEP contenant différents plans et un rapport technique et de participation
- Révision des périmètres particuliers du plan de zones, du patrimoine naturel et des articles du règlement communal sur les constructions (RCC)

EXÉCUTION DE L'ÉTUDE

2019 - 2023

CHEF DE PROJET

Gilles Bütikofer

MONTANT DES HONORAIRES

60'000 CHF

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune de Haute-Sorne (JU)

5.8 ESPÈCES

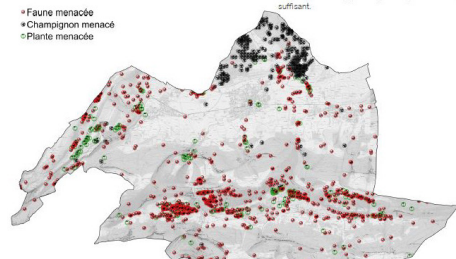
Général

Dans le cadre de l'élaboration de la CEP les informations des bases de données fédérales ont été consultées. Elles ont été complétées par les éventuelles espèces menacées observées lors de relevés de terrain. Il en ressort que de nombreuses espèces sur liste rouge ont été ou sont présentes sur le territoire communal. Sont notamment présentes des espèces en danger d'extinction et de très nombreuses espèces vulnérables des groupes étudiés (faune, flore, champignons). Dans le cadre de cette étude, il a été analysé si des espèces menacées étaient présentes en dehors des périmètres de protection de la nature et si des mesures particulières étaient nécessaires.

Éléments considérés



- * Faune menacée
- * Champignon menacé
- * Plante menacée



Protection actuelle au niveau communal

Une partie des espèces menacées se trouvent en dehors des périmètres de protection de la nature actuels et des inventaires de milieu. Le niveau de protection des vieux chênes hébergeant le grand capricorne n'est pas suffisant.

Illustration



Constat

- Plusieurs espèces menacées encore présentes sur le territoire communal
- Milieux hébergeant ces espèces en partie protégés par le PAL actuel
- Au niveau national (et international) espèces souvent de plus en plus menacées
- Certains habitats d'espèces menacées non protégés par le PAL actuel

5.8 ESPÈCES

Enjeux

- Permettre le maintien et l'augmentation des populations d'espèces menacées
- Protéger les habitats des espèces concernées (vieux chênes, vergers, zones humides, terrains secs) et leur connectivité

Objectifs généraux

- Protection durable et valorisation des cours d'eau et de la végétation rivulaire
- Protection durable et valorisation des plans d'eau et des zones humides
- Préservation et valorisation des prairies et pâturages secs
- Protection accrue des vieux chênes hébergeant des espèces en danger d'extinction
- Préservation et valorisation des espaces verts et des arbres au sein du tissu bâti pour favoriser la biodiversité et réduire les effets du réchauffement climatique
- Renforcement de la connectivité des milieux naturels et des axes de liaison pour la faune
- Sauvegarde et restauration des murs de pierres sèches

Principes de mise en œuvre

	Ordre de priorité	Actions de mise en œuvre	Responsable
Revitalisation, selon les opportunités, de tronçons de cours d'eau enterrés ou non naturels	● ○	○ ● ●	Commune
Mise en place de périmètres de protection de la nature sur les zones humides en intégrant si nécessaire une zone tampon	● ○	● ○ ○	Commune
Mise en place de périmètres de protection de la nature sur les terrains secs figurant dans les inventaires fédéraux et cantonaux en intégrant si nécessaire une zone tampon	● ○	● ○ ○	Commune
Mise en place de périmètres de protection de la nature sur les terrains secs identifiés dans le cadre de la CEP en intégrant si nécessaire une zone tampon	● ○	● ○ ○	Commune
Etablissement d'un plan d'actions identifiant les besoins d'entretien ponctuels et les besoins de revitalisation de ces objets, en collaboration avec les propriétaires et l'ENVV	● ○	○ ● ●	Commune
Mise en place de périmètres de protection de la nature sur les habitats d'espèces menacées lorsque cela s'avère utile	● ○	● ○ ○	Commune
Mise sous protection stricte des arbres habitats d'espèces très menacées dans le cadre de la révision du PAL, en tant que patrimoine naturel	● ○	● ○ ○	Commune
Mise en œuvre des mesures en faveur du grand capricorne des chênes selon le plan d'action existant	● ○	● ○ ○	Commune
Réalisation d'une campagne de présentation et de promotion des arbres indigènes, des haies composées d'espèces indigènes et de diverses mesures favorisant la biodiversité auprès de la population	● ○	● ○ ○	Commune
Elaboration d'un plan de développement de la biodiversité et de la végétation en zone bâtie	● ○	○ ● ○	Commune
Etablissement d'un plan de renforcement de la connectivité des milieux naturels	● ○	○ ● ○	Commune
Intervention auprès des autorités cantonales / fédérales afin d'étudier et réduire l'effet d'obstacle créé par l'A16	● ○	○ ● ○	Commune
Restauration des murs de pierres sèches en mauvais état et mis en place d'un programme de création de nouveaux objets	● ○	○ ● ●	Commune

① Exemple de fiche issue du rapport - thématique espèces

② Orchis bouffon observée dans un pâturage sec

③ Pâturage sec de valeur identifié lors des relevés de terrain (hors inventaire JU)

